



CONVENTION DE STAGE INTRA-CURSUS

dans le cadre

**de la Maîtrise Universitaire de langue et littérature française (MA90)
OU
de la Maîtrise Universitaire en langue et littérature française avec
spécialisation (MA120)**

Entre

L'organisme/entreprise d'accueil

Nom :

Adresse :

Représenté(e) par :

Nom : (préciser sa fonction)

Téléphone :

E-mail :

Ci-après « l'organisme/entreprise »

Et

**l'Université de Genève,
24 rue du Général-Dufour, 1211 Genève 4, Suisse,
soit pour elle,
le Département de langue et littérature françaises modernes
Rue des Battoirs 7, 1205 Genève, Suisse,**

Ci-après « le Département »

Représentée par :

***Le-la Directeur/Directrice du Département de langue et littérature françaises
modernes et***

Le-la responsable académique du stage

Nom :

Téléphone :

E-mail :

Et

l'étudiant-e stagiaire

Nom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Préambule

Dans le cadre du plan d'études de Maîtrise Universitaire de langue et littérature françaises modernes ou Maîtrise Universitaire de langue et littérature françaises modernes avec spécialisation, les étudiant-es ont la possibilité d'effectuer un stage au cours duquel est réalisé un rapport de stage.

La validation du stage, au sens des directives facultaires et des règlements et plans d'études applicables, donne droit à 12 crédits ECTS.

A cette fin, les parties signataires conviennent ce qui suit :

1. Objectifs du stage

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation universitaire et du projet professionnel du stagiaire. Il a pour but la transposition des connaissances académiques acquises en milieu professionnel, ainsi que la préparation à l'entrée dans la vie active. Il doit avoir un caractère formateur et ne peut ni ne doit en aucun cas être assimilé à un emploi.

Le stage doit donner lieu à un rapport de stage remis par le-la stagiaire et évalué au sein de l'entreprise/l'organisme et de la Faculté.

Au terme du stage, le-la stagiaire recevra de l'entreprise/l'organisme une attestation de stage indiquant sa durée, une description des tâches effectuées, ainsi qu'une évaluation de ses activités.

Les modalités d'évaluation du stage et du rapport sont précisées dans le règlement d'études applicable au cursus d'études considéré ainsi que dans des directives facultaires, lesquelles sont jointes en annexe de la présente convention et en font partie intégrante.

Objectifs pédagogiques

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Tâches à accomplir et responsabilités du/de la stagiaire au sein de l'organisme/entreprise

.....
.....
.....
.....
.....

3. Engagements des parties

3.1 La Faculté

La Faculté définit les objectifs du stage et désigne
..... en tant que responsable académique chargé-e de :

- veiller à ce que le stage proposé réponde aux objectifs pédagogiques du stage en relation avec le cursus d'études considéré;
- soutenir et guider le/la stagiaire lors de la rédaction de son rapport ;
- évaluer l'attestation de stage remise par l'organisme/entreprise d'accueil ;
- valider le rapport de stage ;
- observer un devoir de discrétion sur les informations confidentielles concernant l'organisme/entreprise d'accueil ;
- renseigner les autres parties sur toute question liée aux stages ;
- servir d'intermédiaire en cas de problème signalé par l'organisme/entreprise ou par le/la stagiaire, notamment en organisant une séance tripartite.

3.2 L'organisme/entreprise d'accueil

L'organisme/entreprise accueille le/la stagiaire et lui donne les moyens de réussir sa mission, notamment en :

- désignant comme tuteur-trice compétent-e et expérimenté-e chargé-e d'encadrer et de conseiller le-la stagiaire ;
- effectuant, le cas échéant, les démarches nécessaires en matière d'assurances sociales ;
- informant le/la stagiaire sur les objectifs que celle-ci doit atteindre ;
- mettant à sa disposition un encadrement adapté ainsi que les outils et instruments nécessaires à la réussite de ses tâches ;
- établissant une attestation de stage indiquant sa durée, une description des tâches effectuées, ainsi qu'une évaluation de la qualité de la contribution du/de la stagiaire ;
- évaluant l'activité du/de la stagiaire lors de sa soutenance de rapport ;
- informant le/la stagiaire et le/la responsable académique en cas de modification de la nature du stage, ou de toute autre modification substantielle ;
- obtenant une autorisation de travail si le/la stagiaire est étranger-ère et en requiert une ;
- respectant les règles de droit applicables au stage ;

- participant, le cas échéant, à une séance tripartite en cas de problèmes rencontrés.

3.3 Le-la stagiaire

Le-la stagiaire s'engage à :

- accomplir les tâches qui lui sont confiées par l'organisme/entreprise d'accueil avec soin et selon ses compétences ;
- se conformer aux règles et directives internes de l'organisme/entreprise d'accueil ;
- observer un devoir de diligence et de discrétion à l'égard de l'organisme/entreprise d'accueil en respectant notamment une obligation de confidentialité définie par celui-ci ;
- prendre les mesures nécessaires pour être couvert-e durant son stage par une assurance maladie et vérifier avec l'organisme/entreprise qui l'accueille la question de la couverture d'assurance en matière d'accident ;
- respecter les exigences propres à sa formation universitaire ;
- participer, le cas échéant, à une séance tripartite en cas de problèmes rencontrés.

4. Rémunération

Le stage n'est pas rémunéré / le stage est rémunéré selon les modalités suivantes :

.....

Lorsque le stage est rémunéré, la rémunération est soumise aux charges sociales usuelles selon la législation en vigueur.

5. Durée du stage et vacances

Le stage se déroule du au

A un taux d'activité de %, représentant heures hebdomadaires.

Toute prolongation doit faire l'objet d'un accord écrit et signé par les parties.

La personne stagiaire a droit à jours de vacances conformément à la législation applicable au lieu du stage.

6. Lieu du stage

.....
.....
.....
.....

7. Rapport de stage

L'étudiant-e en stage réalise son rapport en parallèle à son stage, conformément au règlement d'études applicable et aux directives facultaires relatives, lesquelles sont annexées.

8. Évaluation du stage

A la fin du stage, la personne responsable du stage dans l'organisme/entreprise d'accueil mentionnée au point 3. 2 fournit au responsable académique mentionné au point 3.1, une évaluation/une attestation qui porte sur la qualité des prestations du/de la stagiaire relativement aux objectifs, tâches et responsabilités endossées durant le stage.

9. Règlementation applicable

Les rapports entre le-la stagiaire et l'organisme/entreprise d'accueil durant le stage relèvent de la législation applicable au lieu dudit stage.

L'organisme/entreprise d'accueil est tenu-e de respecter les obligations légales et administratives qui lui incombent, notamment en matière d'assurances sociales.

Les rapports entre le-la stagiaire et l'Université sont régis par la règlementation applicable à son cursus d'études.

10. Entrée en vigueur, durée, modification et résiliation de la présente Convention

La présente Convention doit être signée avant le début du stage. Un exemplaire doit être remis à chacune des parties.

Elle entre en vigueur au premier jour du stage et se termine au dernier jour de celui-ci, sans qu'une résiliation ne soit nécessaire.

Il peut y être mis fin avant cette échéance en cas de justes motifs, moyennant une notification écrite aux autres parties, et pour autant qu'une conciliation tripartite (cf. engagements respectifs tel que mentionnés au point 3) n'ait permis de régler le différend, sauf si celle-ci apparaît d'emblée inutile ou impossible.

Toute modification de la présente Convention doit faire l'objet d'un accord écrit et signé par les parties.

* * * * *

Annexe(s) : Directive(s) facultaires à mentionner ici et à joindre

Pour l'Université de Genève
Le Directeur du Département de langue et littérature françaises modernes M./Mme. : Date : ... Signature : ...
Le référent académique/responsable académique du stage M./Mme : ... Date : ... Signature : ...

Pour l'organisme/l'entreprise
M./Mme : ... Date : ... Signature : ...

Le-la stagiaire
M./Mme : ... Date : ... Signature : ...

ANNEXE 1 – Extrait du plan d'études de Maîtrise Universitaire de langue et littérature françaises modernes ou Maîtrise Universitaire de langue et littérature françaises modernes avec spécialisation

Module MA4/MA5/MA6	Stage	12 crédits
Description	Le stage a pour but de permettre à l'étudiant-e de découvrir un milieu professionnel en lien avec ses études ; il incombe à l'étudiant-e de trouver une place de stage dans une institution ou une entreprise lui offrant les conditions nécessaires à cette découverte.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	/	
Attestation	Une attestation de présence à obtenir.	
Evaluation(s)	Rapport de stage écrit, noté, dont la longueur doit être comprise entre 20'000 et 30'000 signes. Les modalités sont à définir d'entente avec l'enseignant-e référent-e.	
Condition(s)	Le choix du stage et ses objectifs doivent être validés par l'enseignant-e référent-e. La durée totale du stage doit être comprise entre 160 et 250 heures. Les heures peuvent être réparties sur une période dont l'étendue, inférieure à douze mois, doit être déterminée d'entente entre l'étudiant-e et l'institution/ entreprise.	
Remarque(s)	L'option du stage ne peut être sélectionnée qu'une seule fois au cours du cursus de maîtrise.	

Stage

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet professionnel de l'étudiant-e, et peut être validé une fois au titre de module libre, en MA4, MA5 ou MA6.

Préparation :

Avant de s'engager dans un stage, l'étudiant-e prendra contact avec l'enseignant-e référent-e du Département de Français Moderne, selon la procédure décrite sur le site internet du Département, à l'onglet « stage ». Tout stage doit être validé **au préalable** par l'enseignant-e référent-e, et faire impérativement l'objet d'une convention de stage entre l'étudiant-e, l'enseignant-e référent-e, et l'organisation d'accueil.

L'étudiant-e devra également veiller à se rendre en personne auprès du service des examens pour l'inscription.

Déroulé du stage :

Le stage doit durer entre 160 et 250 heures, réparties sur une période inférieure à douze mois ; il ne doit évidemment en aucun cas interférer avec la présence en cours et séminaires. Il est conseillé à l'étudiant-e de tenir un journal de bord.

Rapport :

Le contenu du rapport de stage, d'une longueur de 20 000 à 30 000 signes, sera défini d'entente avec l'enseignant-e référent-e avant le début du stage, ainsi que la date de remise. L'évaluation du rapport donnera lieu à une note qui figurera sur le relevé de notes de la Maîtrise, au même titre que les autres modules notés.